

Questions orales

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, nous avons déjà cette stratégie qui est mise en place, qui vise, comme le disait si bien mon collègue des Finances, à faire en sorte que notre économie soit de meilleure qualité et que notre travailleur, par l'entremise de notre stratégie d'emploi et la diversité des programmes que nous lui offrons, puisse s'inscrire, parfaire sa formation, être compétitif et faire face à la mondialisation des marchés.

Nous n'avions pas besoin, dans le Budget actuel, d'ajouter des éléments additionnels puisque nous avons déjà, depuis trois ans, une stratégie d'emploi qui a été conçue en concertation avec les employeurs, les travailleurs et le secteur privé et qui répond très bien aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

[Traduction]

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, il est évident que la stratégie mise en oeuvre par ce gouvernement ne fonctionne pas, car ces chômeurs sont toujours là.

Dans son dernier rapport annuel—le dernier qu'il produira d'ailleurs—, le Conseil économique du Canada confirme les données de Statistique Canada. Il parle d'un groupe de gens qui sont prisonniers de cycles périodiques de chômage. Ces cycles, dit-il, peuvent devenir graduellement plus longs et plus fréquents jusqu'à former un piège d'où il est difficile de s'échapper.

Pourquoi ce gouvernement n'a-t-il pas abordé ce problème fondamental dans le budget? Quand va-t-il cesser d'envisager la formation professionnelle avec une stratégie d'essais au hasard pour lancer une bouée de secours à ces gens qui sont pris dans le tourbillon du chômage?

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Je me souviens très bien, monsieur le Président, de séances de travail que nous avons et des grandes discussions lorsque nous tentions, ici dans cette Chambre, de faire adopter à l'unanimité le projet de loi C-21. L'objectif premier de ce projet de loi était de briser ce cercle vicieux «chômage—job—chômage». C'est pourquoi nous avons mis en place cette réforme et bien sûr, jamais le député n'acceptera que nous puissions faire des progrès, mais nous en faisons, petit à petit.

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

Pas un jour ne se passe sans que des collectivités se plaignent qu'on ferme leur bureau de poste et pas seulement ceux du secteur public. En effet, il y a des bureaux de poste établis dans des pharmacies depuis vingt, trente ou quarante ans qui sont fermés sans préavis ou presque et sans que les personnes et les collectivités visées ne soient consultées.

Le ministre va-t-il sommer la Société canadienne des postes d'établir un véritable système qui permette aux collectivités et aux personnes touchées de pouvoir se faire entendre et de participer à la prise de décision?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme le député le sait, la Chambre a adopté en 1981 une loi constituant la Société canadienne des postes en société d'État. De l'avis unanime de la Chambre, cela s'imposait afin de prévenir l'ingérence politique, justement pour ne pas qu'on demande au ministre de la sommer de faire ceci ou cela.

La question de savoir si elle est attentive aux besoins de sa clientèle n'en demeure pas moins importante. Je vais communiquer les préoccupations du député à la Société canadienne des postes. Je l'inviterais à faire de même.

Pour le reste, je propose que nous laissons les Postes faire ce que nous leur avons unanimement demandé de faire en 1981, c'est-à-dire fonctionner de façon tout à fait autonome, à l'abri de toute ingérence politique.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je ne demande pas au ministre de mettre son nez dans tous les dossiers de fermeture.

Ce que je voudrais qu'il fasse, dans l'intérêt public, c'est de demander à la Société canadienne des postes de prévoir un mécanisme permettant la participation directe du public. Je crois que c'est du ressort du gouvernement, du ressort du ministre responsable de la Société canadienne des postes.

Je le prie donc d'exaucer ce voeu que les députés de tous les partis formulent avec moi, j'en suis sûr, soit celui de s'assurer qu'il existe un système afin que les particuliers et les collectivités puissent participer au processus décisionnel.